



Commune de l'Isle-sur-Serein

Département de l'Yonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 17 Octobre 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix octobre, s'est réuni à la Mairie de L'Isle-sur-Serein en séance publique, sous la Présidence de Stéphane MOREL, Maire de L'Isle-sur-Serein.

Présents : Stéphane MOREL, Marie-Madeleine GAILLARD, Rémy VIDAL, Xavier-Louis MULLER Pascal MOTTOT, Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Dimitri RAPPENEAU, Christophe GENTIL, Véronique PHILIPPE et Mélissa MATHIEU.

Absents : Frédéric MARECHAL et Edouard NORMAND.

Secrétaire de séance : Véronique PHILIPPE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Nomination du Secrétaire de Séance ;
- 2) Approbation du Conseil Municipal du 18 juillet 2025 ;
- 3) Décisions modificatives n°2 et n°3 – Budget Principal 2025 ;
- 4) Décision modificative n°1 – Budget Annexe Foyer Adultes Handicapés 2025 ;
- 5) Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable ;
- 6) Prestation du Centre de Gestion de l'Yonne « Rapport Social Unique à façon » 2024 ;
- 7) Régime indemnitaire ;
- 8) Foyer Adultes Handicapés : travaux au sein de l'atelier ;
- 9) Cabinet de kinésithérapie ;
- 10) Création d'une nouvelle maison de santé ;
- 11) Projet Communal – Ligue pour les Oiseaux ;
- 12) SDEY – sinistre 44, Avenue du Parc ;
- 13) Demande de subventions :
 - Les PEP CBFC – Territoire de l'Yonne ;
 - ADAVIRS – délégation de l'Yonne.
- 14) Concours des maisons illuminées 2025 ;
- 15) Questions diverses.

Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs donnés et fait part des documents déposés sur table.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Décision modificative n°1 – Budget annexe Eau et Assainissement ;
- Proposition d'achat de la parcelle AB 0256 (Rue Joffre) ;
- Proposition d'achat du terrain cadastré ZR 0056, Avenue Davout (Route d'Annoux) ;
- Et, devis SUEZ Eau France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré au scrutin à main levée et à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à ajouter à l'ordre du jour les points cités ci-dessus.

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Véronique PHILIPPE est nommée Secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2025 :

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 Juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

3. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2025 - COMMUNE :

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de prendre une décision modificative pour le budget principal de la Commune comme suit :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
C/605	-10 000,00 €		
C/60612	-15 000,00 €	Chap 002	-144 661,24 €
c/60628	-1 000,00 €		
C/60632	-10 000,00 €	C/75821	57 301,24 €
c/60633	-2 000,00 €		
c/6068	-5 000,00 €		
C/61521	-7 000,00 €		
C/615228	-10 000,00 €	c/70632	2 000,00 €
C/615231	-10 000,00 €		
c/615232	-5 000,00 €		
c/6184	-1 000,00 €		
C/62268	-5 000,00 €		
C/6227	-1 000,00 €	C/777-042	1 360,00 €
c/6234	-1 000,00 €		
c/6281	-1 000,00 €		
TOTAL	-84 000,00 €	TOTAL	-84 000,00 €
Investissement			
C/2041582	27 500,00 €		
C/21318	-23 860,00 €		
C/21828	-5 000,00 €		
C/13918-040	1 360,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
AUTORISENT le Maire à prendre la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE – FOYER ADULTES HANDICAPES :

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de prendre une décision modificative pour le budget annexe du Foyer Adultes Handicapés comme suit :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
C/615228	-57 301,24 €		
C/65822	57 301,24 €		

TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
Investissement			
c/2188	-12 000,00 €	c/1068	-12 000,00 €
TOTAL	-12 000,00 €	TOTAL	-12 000,00 €

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
AUTORISENT le Maire à prendre la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

5. FIXATION DES CONTRE-VALEURS AU TITRE DES REDEVANCES POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE ;

Sujet ajourné : toujours en attente d'un retour pour un rendez-vous avec les différents interlocuteurs de SUEZ Eau France malgré nos relances.

6. CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION A LA PRESTATION RAPPORT SOCIAL UNIQUE A FAÇON PROPOSEE PAR LE CDG 89 :

Le Maire expose :

- Que le CDG 89 a présenté à la commune (ou l'établissement) un projet de convention afin de se substituer à nous, pour réaliser le Rapport Social Unique pour l'année **2024**.
- Que la réalisation de ce rapport est une obligation pour toutes les collectivités conformément au décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique.
- Que la convention proposée permettra à la commune (ou établissement) de respecter cette obligation sans avoir à consacrer le temps imparti à la réalisation de ce bilan.
- Que le CDG 89 assurera les missions suivantes :
 - Saisine du Rapport Social Unique « agent par agent » ou « consolidé » ;
 - Saisine du Rapport Annuel sur la Santé, Sécurité et Conditions de travail (RASSCT) ;
 - Saisine du rapport « Handitorrial » ;
 - Saisine du rapport « GPEEC » ;
 - Transmission au CDG 89 et à la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).
- Que le CDG s'engage à respecter les obligations inhérentes à cette mission notamment, le secret et la discrétion professionnels. Les données traitées ne pourront être communiquées et utilisées à d'autres fins que celles prévues réglementairement.
- Que le montant de la participation financière a été déterminé par le Conseil d'Administration du CDG 89 comme suit :
 - Effectif de 1 à 5 agents : montant forfaitaire de 100 euros
 - Effectif à partir de 6 agents : 20 euros par agent saisi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret 85-643 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

VU la délibération n°2024-09-028 en date du 28 novembre 2024 du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne portant tarification de la prestation RSU à façon,

DÉCIDE de confier au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne la réalisation du Rapport social Unique pour l'année **2024** de la Commune.

AUTORISE le Maire à signer la convention et les actes en résultant.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication, ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

7. REGIME INDEMNITAIRE ;

Sujet ajourné

8. FOYER ADULTES HANDICAPES – TRAVAUX AU SEIN DE L'ATELIER

Pascal MOTTOT, Conseiller Municipal présente à l'assemblée différents devis en vue de travaux de zinguerie, réfection de chéneaux etc au sein de l'atelier du Foyer Adultes Handicapés sis 10, Route de Dissangis à savoir les propositions commerciales de :

Société DURY :	14 971,30 euros HT	soit, 16 468,43 euros TTC ;
Société DULION Charpente :	6 288,90 euros HT	soit, 7 546,68 euros TTC ;

Pascal MOTTOT est actuellement en attente du devis de la SARL ROY. Il suggère de reporter ce dossier afin de pouvoir présenter trois devis en bonne et due forme comme le demande la réglementation.

9. CABINET DE KINESITHERAPIE ;

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que les agents municipaux ont réalisé différents travaux afin de réparer les fuites de la toiture du cabinet de kinésithérapie sis 1 bis, Place Saint Georges. Si jamais ces derniers venaient à ne pas tenir, il faudrait envisager de réhabiliter la toiture en bacs acier.

Il fait également part de la date de l'inauguration du cabinet de kinésithérapie de Mme Claire LINGET et du cabinet du médecin généraliste, le Dr Pauline DORLENCOURT fixée au 7 novembre prochain.

10. CREATION D'UNE NOUVELLE MAISON DE SANTE :

Suite à la dernière réunion entre le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage, JP Massonnet implantée à Sainte-Savine (10) et la municipalité, le Maire explique qu'il convient de réduire la superficie de certains locaux professionnels et de retirer la surface dédiée à la création d'une nouvelle pharmacie (projet porté aujourd'hui par M. et Mme François-Henri NICOLAS, pharmaciens et non la Commune) dans le cadre du projet de création de la nouvelle maison de santé de L'ISLE-SUR-SEREIN. Par conséquent, une deuxième étude de faisabilité verra le jour.

11. PROJET COMMUNAL – LIGUE POUR LES OISEAUX :

Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Conseiller Municipal en charge du projet communal avec Madame Isabelle BELLIER, chargée d'étude et d'éducation à l'environnement au sein de la Ligue pour les Oiseaux (LPO) – Bourgogne-Franche-Comté déplore le manque de participants aux réunions organisées au sein de la Commune. En parallèle, il fait part des différents projets retenus à savoir la création de nids artificiels pour hirondelles en collaboration avec le Groupe Scolaire du Parc de L'Isle-sur-Serein et la sensibilisation aux arbres du Parc du Château avec la mise en place de panneaux informatifs.

12. SDEY – SINISTRE 44, AVENUE DU PARC :

Xavier-Louis MULLER, 3^{ème} adjoint au Maire explique aux Membres du Conseil Municipal présents que le SDEY n'installe pas d'éclairage public sur un terrain privé. Après vérifications, il s'avère que le candélabre défectueux est implanté sur une parcelle appartenant à Domanys. Xavier-Louis MULLER propose donc de prendre contact avec Domanys afin de résoudre la situation.

13. DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de deux demandes de subventions reçues :

- Les PEP CBFC – Territoire de l'Yonne ;
- ADAVIRS – délégation de l'Yonne

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

- **DONNENT LEUR ACCORD** pour verser une subvention de **85 euros** aux **PEP CBFC – Territoire de l'Yonne** ;
- **DEMANDENT** de contacter la **délégation de l'Yonne – ADAVIRS** afin de pouvoir obtenir des précisions quant à leur demande d'aide financière initiale.

14. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de prendre une décision modificative pour le budget annexe – Eau et Assainissement comme suit :

Dépenses	Recettes
Investissement	
c/ 1681	+ 4 010 €
c/2158	- 4 010 €
TOTAL	0 €

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

AUTORISENT le Maire à prendre la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

15. Proposition d'achat de la parcelle AB 0256 (Rue Joffre) :

Monsieur et Madame Patrick MARQUET propriétaires de la parcelle AB 0256 située à proximité du bien communal cadastré AB 0257 proposent de donner leur terrain à la Commune. Avant de répondre favorablement ou non à Monsieur et Madame MARQUET, le Maire souhaite se renseigner auprès de Maître Angélique SUREAU, Notaire à L'Isle-sur-Serein afin d'avoir connaissance des démarches à entreprendre pour ce.

16. Proposition d'achat du terrain cadastré ZR 0056, Avenue Davout (Route d'Annoux) :

Le Maire fait part de la proposition d'un terrain situé lieu-dit « les Ginosses », Avenue Davout appartenant à Monsieur Bernard RAPPENEAU, qui via l'intermédiaire de son fils, Jean-Pierre RAPPENEAU propose à la Commune d'acquérir cette parcelle d'environ 7 273 m² constructibles pour un montant de 150 000 euros.

Dimitri RAPPENEAU, Conseiller Municipal a quitté la salle

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération,

Par 8 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Dimitri RAPPENEAU et Véronique PHILIPPE) **et 0 CONTRE**

PROPOSENT un montant de 120 000 euros pour l'achat de la parcelle cadastrée ZR 0056 sise lieu-dit « les Ginosses » située Avenue Davout (Route d'Annoux) à L'ISLE-SUR-SEREIN à Monsieur Bernard RAPPENEAU ;

DISENT qu'il conviendra de solliciter l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale

des Finances Publiques Bourgogne/Franche-Comté quant à la valeur vénale de ladite parcelle avant de poursuivre les négociations.

Dimitri RAPPENEAU a rejoint l'assemblée

17. Et, devis SUEZ Eau France :

Sujet ajourné.

Informations/ Questions diverses :

- Ouverture de la micro-crèche, projet de la Communauté de Communes du Serein le 2 janvier 2026 ;
- Travaux d'installation de la fibre optique au Camping Municipal Le Parc du Château ;
- Problème de stationnement devant la propriété sise 10, Rue Joffre appartenant à la SAS La Roche du Moulin ;
- Remise en état des bancs et du petit portail du Parc du Château ;
- Prévoir réparation des jeux pour les enfants implantés dans le Parc du Château ;
- Remplacer le panneau « PARC COMMUNAL » situé en face la Route de Guillon ;
- Recettes du Camping Municipal le Parc du Château saison 2025 : 35 500 € bruts v/s saison 2024 : 28 800 € bruts.
- Entretien des bois situés vers la station de pompage Route d'Avallon, etc.

La séance est levée à 22h32.

**Le Maire,
Stéphane MOREL**



**La Secrétaire de Séance,
Véronique PHILIPPE
Conseiller Municipal**